



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous!

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Bonjour,

La pandémie a créé de nombreux défis dans notre communauté, notamment du point de vue alimentaire. Nos producteurs agricoles font un travail exceptionnel et ils ne sont pas les seuls.

Nos organismes communautaires font également preuve de détermination et d'innovation pour servir leur clientèle tout en protégeant la santé de tous. Je pense, entre autres, à Moisson Haut-Saint-François, aux Cuisines collectives du Haut-Saint-François et à la Maison des jeunes de Coaticook qui se partagent 62 500 \$ du Fonds pour les infrastructures alimentaires locales. Grâce à ce financement du gouvernement fédéral, ils pourront s'offrir de nouveaux équipements pour améliorer encore leurs services à la population.

J'en profite d'ailleurs pour vous informer que ce mardi, j'ai lancé le deuxième appel de propositions pour ce programme qui s'inscrit dans le cadre de la Politique alimentaire du Canada. L'objectif ultime de la politique est d'assurer à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens un accès à des aliments sains, nutritifs, diversifiés et abordables. Vous trouverez tous les détails plus loin dans cette infolettre.

Comme à chaque semaine, je partage avec vous les dernières informations disponibles, par le biais de cette infolettre, pour soutenir les personnes et les entreprises qui sont affectées par la COVID-19. Aussi, je vous invite à consulter le site CANADA.CA pour obtenir tous les renseignements fiables dont vous avez besoin.

N'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Soutien aux particuliers - p.2

Soutien aux entreprises et organismes - p.4

Meilleures pratiques sanitaires - p.10

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

SOUTENIR LES CANADIENS EN SITUATION DE HANDICAP

Cette pandémie a eu de profondes répercussions sur la vie et la santé de tous les Canadiens, et elle a touché de façon disproportionnée les Canadiens en situation de handicap.

Afin de les aider à payer leurs dépenses supplémentaires pendant la crise, le gouvernement du Canada versera **un montant non imposable de 600 \$** aux personnes qui détiennent un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées en date du 1er juin 2020.

Pour les titulaires mineurs de ce certificat, le paiement spécial sera versé à la personne considérée comme la principale responsable des soins et de l'éducation de l'enfant aux fins de l'Allocation canadienne pour enfants.

Les aînés admissibles à la Sécurité de la Vieillesse (SV) **et** qui détiennent le certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées recevront un paiement de 300 \$ en plus du versement de 300 \$ lié à la pension de la SV.

Les personnes âgées admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG) **et** qui détiennent le certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées recevront un paiement de 100 \$, en plus de la somme combinée de 500 \$ liée à la SV et au SRG.

Le montant sera versé automatiquement aux individus admissibles.

Pour aider les Canadiens en situation de handicap à trouver et à garder un bon emploi, le gouvernement du Canada met en place le Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail (voir page 6).

Pour plus d'informations sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2Ac6bgJ>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR LA FAMILLE IMMÉDIATE DE CITOYENS CANADIENS ET DE RÉSIDENTS PERMANENTS

Pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures frontalières temporaires. Néanmoins, ces dernières ont entraîné des difficultés pour les familles dont certains membres se trouvent à l'étranger.

À compter du 9 juin, les ressortissants étrangers qui sont des membres de la famille immédiate de citoyens canadiens et de résidents permanents, qui n'ont pas la COVID-19 et ne présentent aucun signe ou symptôme, pourront entrer au Canada. Les ressortissants étrangers admis au Canada devront voyager pour être avec un membre de leur famille immédiate pendant une période d'au moins 15 jours et devront se mettre en quarantaine pendant 14 jours.

Sont considérés comme membre de la famille immédiate d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent, les personnes suivantes :

- L'époux ou le conjoint de fait;
- L'enfant à charge au sens de l'article 2 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés ou celui de l'époux ou conjoint de fait;
- L'enfant à charge au sens de l'article 2 du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés d'un enfant à charge visé à l'alinéa b);
- Son parent ou son beau-parent ou le parent ou beau-parent de son époux ou conjoint de fait;
- Son tuteur légal.

Cette modification ne s'applique pas aux membres de la famille immédiate des résidents temporaires au Canada.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3dLzjK9>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL

L'**Aide d'urgence du Canada au loyer commercial (AUCLC)** fournit un soutien aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif et de bienfaisance qui ont des difficultés financières en raison de la COVID-19.

L'AUCLC offre des prêts-subvention aux propriétaires commerciaux qui couvrent 50% des loyers mensuels bruts payables par les petites entreprises et OBNL locataires touchés pour la période d'avril, mai et juin 2020.

Afin de maximiser la participation des propriétaires d'immeubles commerciaux du Québec, le gouvernement provincial entend compenser 50% de la perte des propriétaires. Ces derniers, qui devaient s'engager à absorber une perte de 25% en s'inscrivant à ce programme, recevront une somme équivalant à 12,5% du coût total du loyer pour réduire leur perte de moitié. Plus de détails seront disponibles dans les prochaines semaines.

Les propriétaires de bâtiments commerciaux ont jusqu'au 31 août 2020 pour présenter leur demande à travers le portail web dédié de l'AUCLC (<https://bit.ly/2MOjZAF>).

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2MNOczO>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

SERVICE DE RÉSILIENCE DES ENTREPRISES

Le **Service de résilience des entreprises (SRE)** offre aux entreprises et aux organismes à but non lucratif et caritatifs un accès direct et gratuit à un réseau de conseillers d'affaires qualifiés.

Le SRE permet :

- De fournir des conseils sur les options et l'éligibilité aux programmes de soutien financier;
- De diriger rapidement les entreprises vers les organismes de soutien les plus appropriés;
- D'aider les organisations à prendre des décisions pour soutenir les plans de relance.

Les petites et moyennes entreprises, les organismes à but non lucratif et les organisations caritatives peuvent accéder au SRE 7 jours sur 7 en appelant au **1-866-989-1080**.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3d8yDhH>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ

Les personnes en situation de handicap sont plus à risque de perdre leur emploi en période de ralentissement économique. Aussi, pour les aider à trouver et à garder de bons emplois, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail.

Il est possible de soumettre un projet dès maintenant aux deux composantes ci-dessous du **Fonds pour l'accessibilité** pour que les personnes en situation de handicap participent aux activités, aux programmes et aux services de leur communauté et accèdent à des possibilités d'emplois.

Projets de petite envergure

Les organismes admissibles peuvent présenter une demande de financement allant jusqu'à 100 000 \$ pour :

- Les travaux de construction, de rénovation ou de réaménagement de petite envergure de locaux existants pour en améliorer l'accessibilité;
- Les technologies de l'information et des communications accessibles.

Pour recevoir du financement, votre organisme doit être :

- Sans but lucratif
- Une entreprise ayant l'équivalent d'un maximum de 99 employés à temps plein;
- Une petite municipalité ayant moins de 125 000 habitants.

La date limite pour soumettre une demande est le **13 juillet 2020**.

Consultez le site Web du Fonds pour l'accessibilité pour obtenir plus d'information ou pour soumettre une demande : <https://bit.ly/37mv9Gm>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Innovation jeunesse

Le Fonds pour l'accessibilité recherche de jeunes motivés qui veulent démontrer leur leadership et leur engagement envers leur collectivité. C'est une occasion pour les jeunes de contribuer à éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les lieux publics ou les milieux de travail.

Pour être admissible, vous devez :

- Avoir entre 15 et 30 ans;
- Avoir le goût de faire une différence dans votre collectivité; et
- Vouloir acquérir des compétences utiles et une expérience de premier plan.

Voici quelques exemples de projets financés auparavant par le fonds :

- Studio d'enregistrement mobile;
- Vélo tandem pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- Tables de cafétéria accessibles;
- Casques d'écoute à suppression de bruit; et
- Fauteuil roulant adapté pour la piscine.

La date limite pour soumettre une demande est le **30 octobre 2020**.

Consultez le site Web d'Innovation jeunesse du Fonds pour l'accessibilité pour obtenir plus de renseignements : <https://bit.ly/37gzBWS>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES LOCALES

Le **Fonds des infrastructures alimentaires locales** vise à renforcer les systèmes alimentaires afin qu'ils soient résilients, intégrés et durables, et qu'ils facilitent l'accès à des aliments nutritifs, principalement pour les personnes les moins favorisées.

Les projets admissibles varient de demandes d'infrastructures simples, comme l'achat d'un réfrigérateur pour une banque alimentaire, à des demandes plus complexes tels que des projets qui intègrent de multiples secteurs de la chaîne alimentaire par la création de partenariats.

Les demandeurs pourront recevoir de 5 000 \$ à 250 000 \$ en financement non remboursable.

Le financement peut prendre la forme d'une :

- Subvention pour les projets demandant un financement de 50 000 \$ et moins;
- Contribution non remboursable pour les projets demandant un financement de plus de 50 000 \$ jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

Éligibilité

Pour être éligible, le demandeur doit être :

- Une organisation communautaire ou caritative;
- Un groupe autochtone;
- Une coopérative sans but lucratif.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Présenter une demande

Avant de soumettre une demande, consultez le Guide du demandeur (<https://bit.ly/3hdIPcc>).

Vous pouvez présenter votre demande par courriel à aafc.foodprograms-programmesalimentaires.aac@canada.ca.

Ne tardez pas! Les demandes seront acceptées jusqu'à l'épuisement du fonds.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/37mL875>.

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.